

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2661

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Zone d'activités en Champagne - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2661**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Zone d'activités en Champagne - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone industrielle (ZI) Lyon nord est une zone d'activités intercommunale située sur les Communes de Genay et Neuville sur Saône.

Située sur la Commune de Neuville sur Saône au sud de la ZI Lyon nord, elle constitue le dernier véritable potentiel de développement de la ZI. Son périmètre couvre une superficie de 7,7 hectares dédiés à une opération publique d'aménagement à vocation économique. Cette opération est destinée à offrir du foncier pour les secteurs de l'artisanat et de la petite industrie.

Cette zone est particulièrement contrainte au niveau réglementaire car soumise à un plan de prévention des risques naturels d'inondations approuvé (PPRNI), un plan de prévention des risques technologiques en cours d'élaboration (PPRT) et un périmètre éloigné de la zone de captage de Massieux.

Dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour réserve foncière, la maîtrise du foncier est terminée sous réserve des procédures de fixation judiciaire en cours et de la prise de possession des biens devant intervenir d'ici fin 2011.

Le projet d'aménagement de zone en Champagne poursuit les objectifs suivants :

- urbaniser le secteur en vue d'accueillir des activités économiques,
- créer une façade urbaine le long de la route de Trévoux et le long de la RD433 par la construction d'un parc d'activités économiques,
- réaliser une voie de liaison en prolongement de la rue de la Champagne,
- intégrer le transfert de la pépinière d'entreprises actuellement implantée à proximité immédiate,
- prendre en compte le PPRT prescrit de Genay et le PPRNI de la Saône.

Le présent projet de délibération concerne l'ouverture et les modalités de la concertation préalable prévue aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, en raison du coût des travaux et de l'impact sur le cadre de vie local de cette opération d'aménagement.

Le périmètre de la concertation est délimité par les rues citées ci-après :

- par la RD 433, dite route de Trévoux, à l'est,
- par un chemin de terre, au sud
- à la limite des terrains agricoles, à l'ouest,
- à la limite de la ZI, desservie par la rue de la Champagne, débouchant en impasse sur le tènement, au nord.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation sera ouverte à compter du 19 décembre 2011. Un avis administratif annonçant le début de la concertation préalable sera affiché en mairie de Neuville sur Saône et au siège de la Communauté urbaine de Lyon. Cet avis sera, par ailleurs, publié dans la presse départementale. La fin de la concertation préalable sera annoncée ultérieurement, suivant la même procédure, 15 jours avant la date effective de clôture.

- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- . en mairie de Neuville sur Saône,
- . à l'Hôtel de la Communauté urbaine.

- ce dossier comprendra notamment :

- . la présente délibération,
- . un plan de situation,
- . un plan de périmètre de la concertation,
- . un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à accueillir les observations du public.

Ce document pourra, en tant que de besoin, être complété par des informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve, en application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation préalable pour l'aménagement de la zone d'activités en Champagne à Neuville sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable au projet d'aménagement de zone selon ces modalités.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.